

**LES PREMIERS TAUX DE PROMOTION 2021 ....**

CORPS ADMINISTRATIFS	Nombre de promouvables	Taux retenu	Nombre de promotions possibles
<b>CATÉGORIE B</b>			
SACE	650	10 %	65 (32 choix - 33 examen) la répartition entre choix et examen reste à confirmer
SACS	487	14 %	68 (34 choix - 34 examen)
<b>CATÉGORIE C</b>			
AAP 1 <sup>ère</sup> classe	77	16,5 %	12
AAP 2 <sup>ème</sup> classe	16	26 %	2

CORPS TECHNIQUES	Nombre de promouvables	Taux retenu	Nombre de promotions possibles
<b>CATÉGORIE B</b>			
Technicien de Laboratoire des ENSM de Classe Exceptionnelle	9	22 %	2
<b>CATÉGORIE C</b>			
ATP1	77	6,5 %	12
ATP2	10	26 %	2

Les nouvelles [lignes directrices de gestion en Administration centrale](#) ont modifié les modalités de promotion : fin de l'avis préalable des CAP, un nouveau modèle de fiche de proposition, une lettre de motivation faisant état des acquis de son expérience professionnelle et de tout élément utile à la valorisation de ses compétences pour une promotion en A et dans le corps des Attachés.

La première note de lancement concernant la promotion des Attachés Principaux est sur ALIZE depuis hier 15 avril : vous la trouverez en suivant ce chemin : [RH mode d'emploi / Parcours / Promotions au choix / Personnels de catégorie A / et ouvrir le menu déroulant](#) (vous y découvrirez l'annexe n°5 sur le cadre de la lettre de motivation).

Les prochaines notes de lancement concerneront les promotions de B en A et des Ingénieurs-Adjoints en attendant celles des promotions prévues en fin d'année détaillant les nouvelles dispositions pour les promotions au choix pour les catégories B et C.

**N'hésitez pas à nous appeler pour des informations complémentaires et n'oubliez pas d'adresser vos CREPs 2020 à la permanence.**